

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

9 RUE DE BRELUCAN 79600 AIRVAULT



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 3

6 BASIAS, 0 BASOL, 2 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Tassements différentiels
Séisme
Tempête et grains (vent)
Foudre
Grêle
Neige et Pluies verglaçantes

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Rupture de barrage
Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPR inondation de la vallée du thouet	13/11/2008

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable

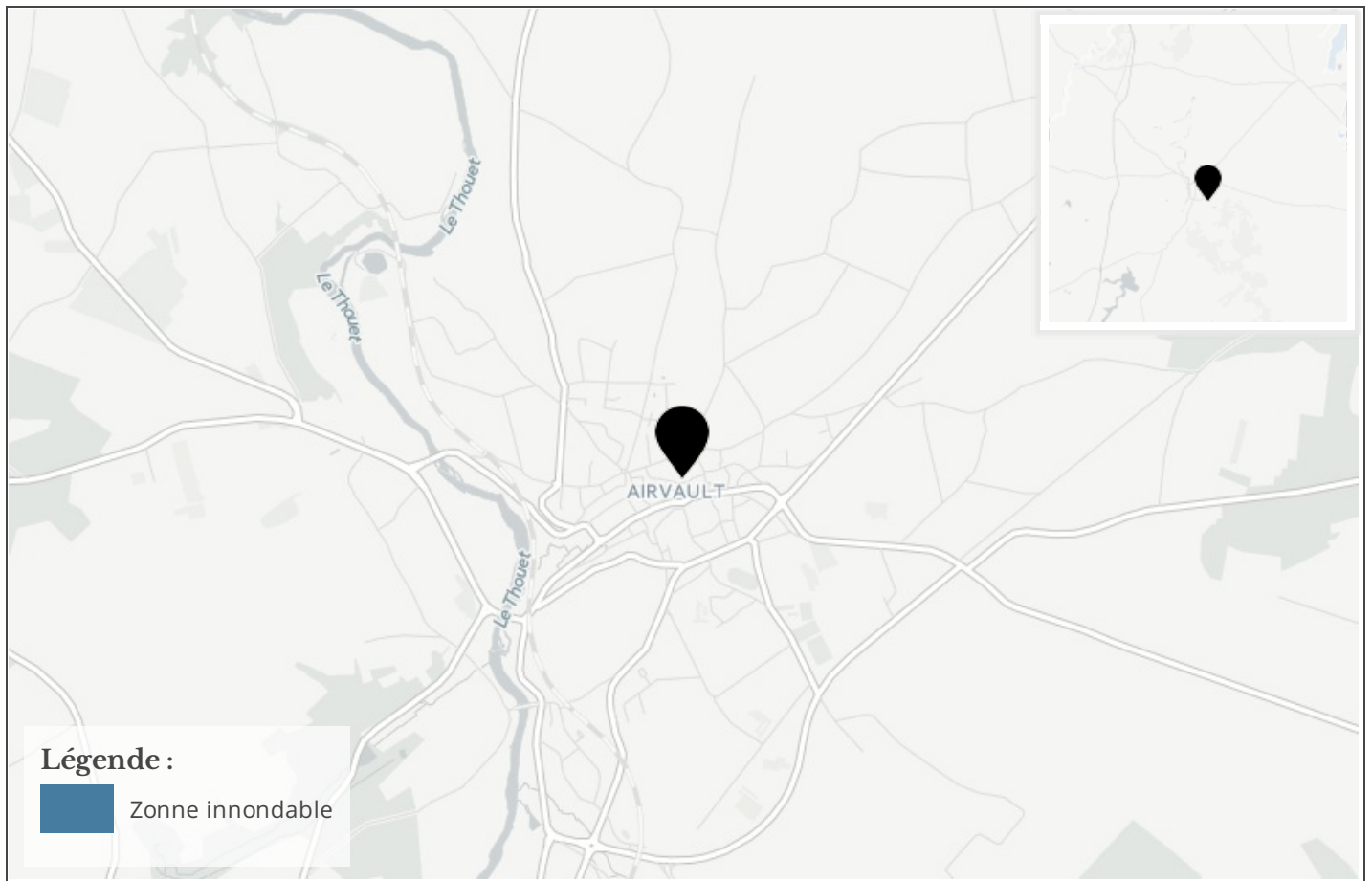
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	Le Thouet	01/12/1998

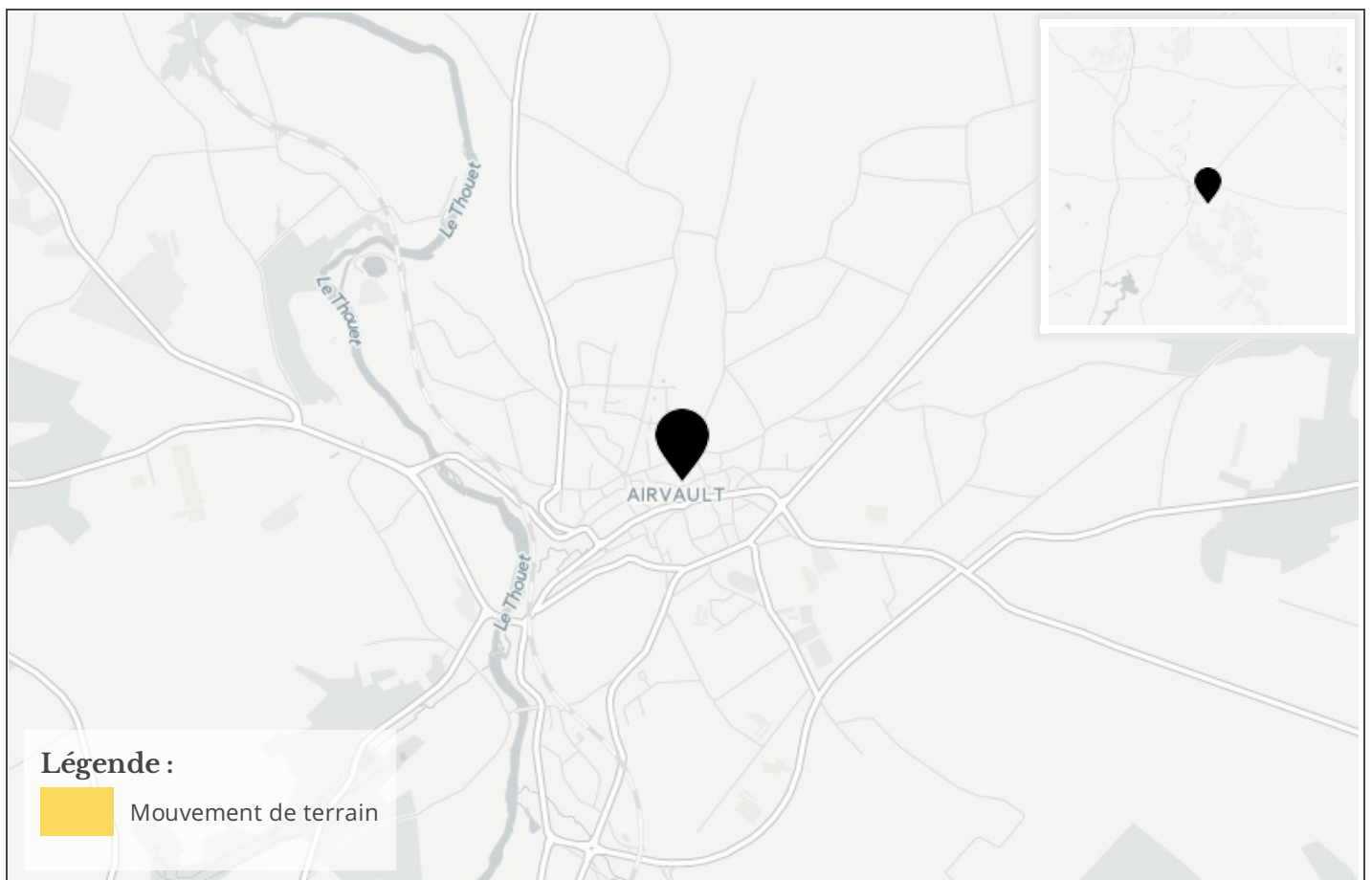
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations et coulées de boue	07/04/1983	09/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991
Inondations et coulées de boue	03/12/1992	09/12/1992	26/10/1993	03/12/1993
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	30/09/1995	03/04/1996	17/04/1996
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/10/1995	31/08/1998	19/05/1999	05/06/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/04/2011	30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012

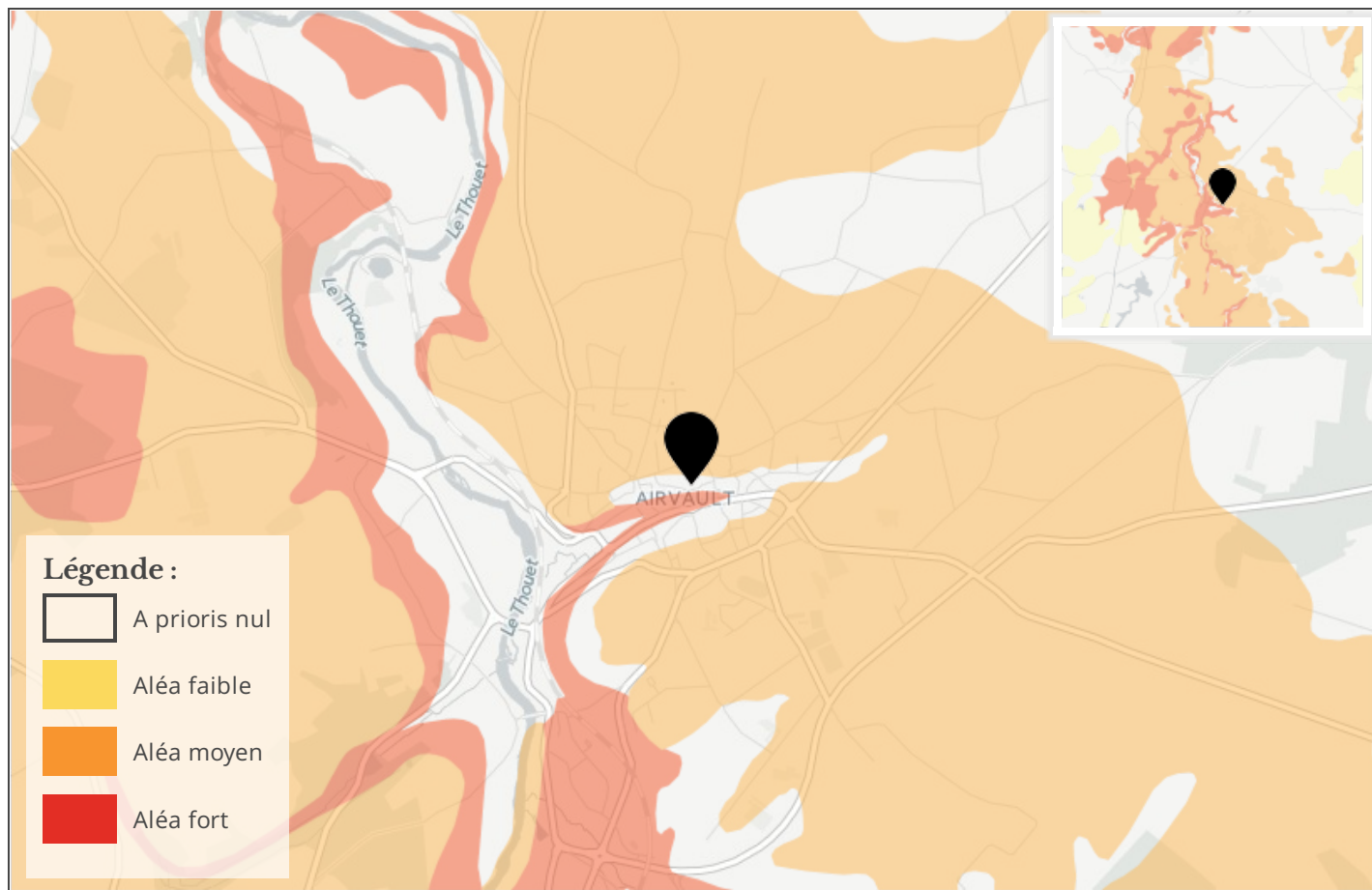
Cartographie des inondations



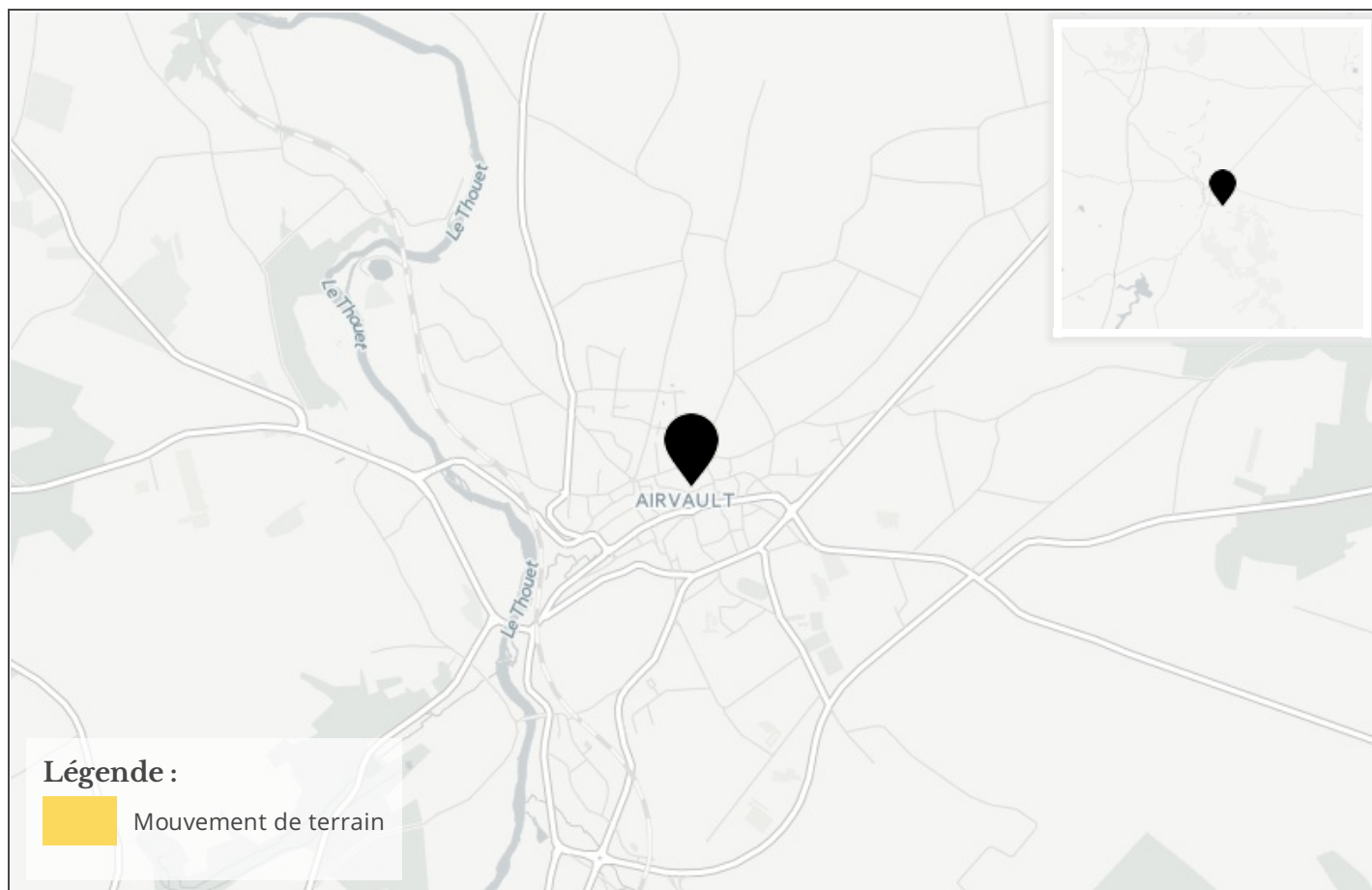
Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles



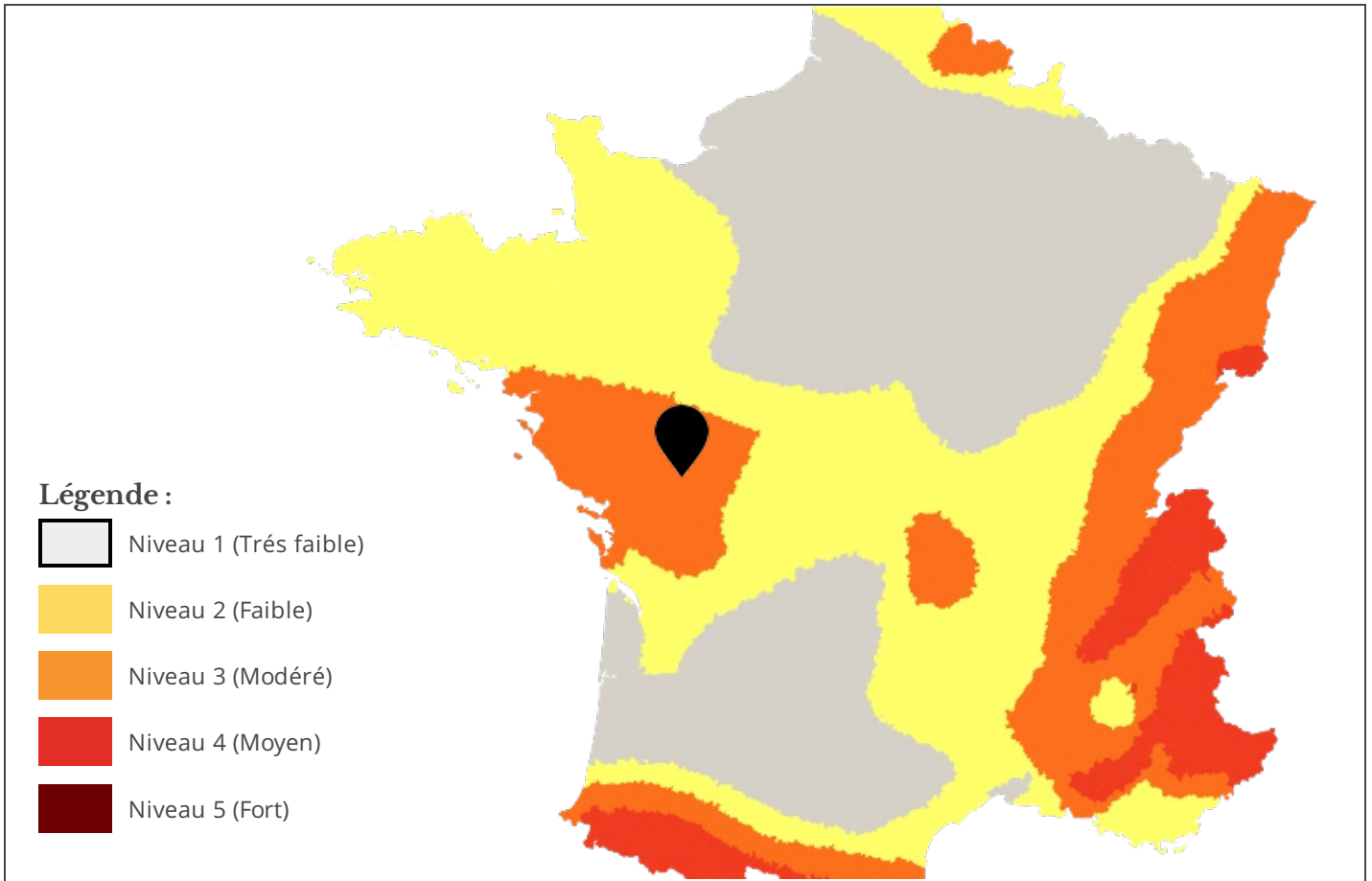
Cartographie des carrières / gypse



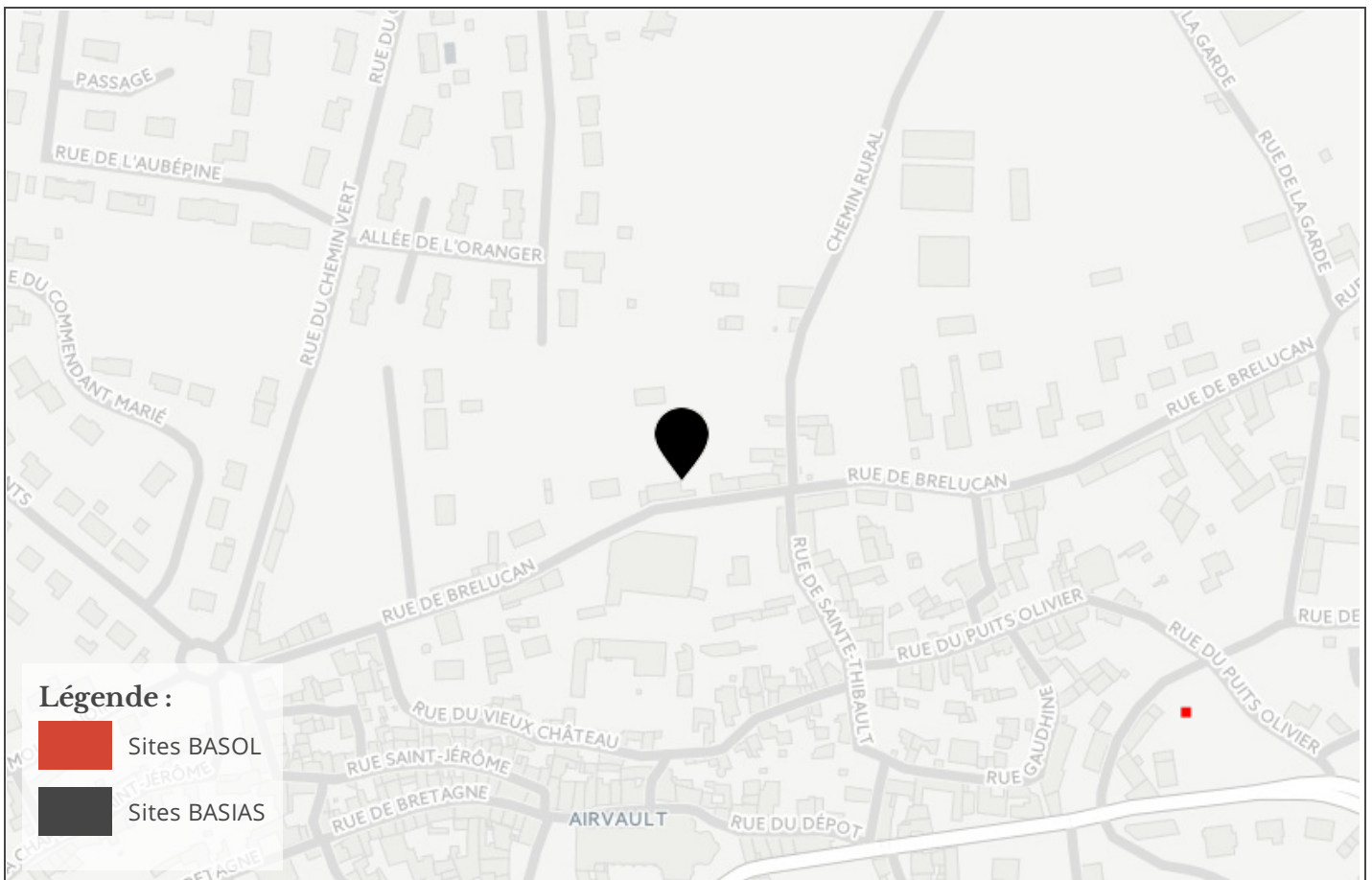
Légende :

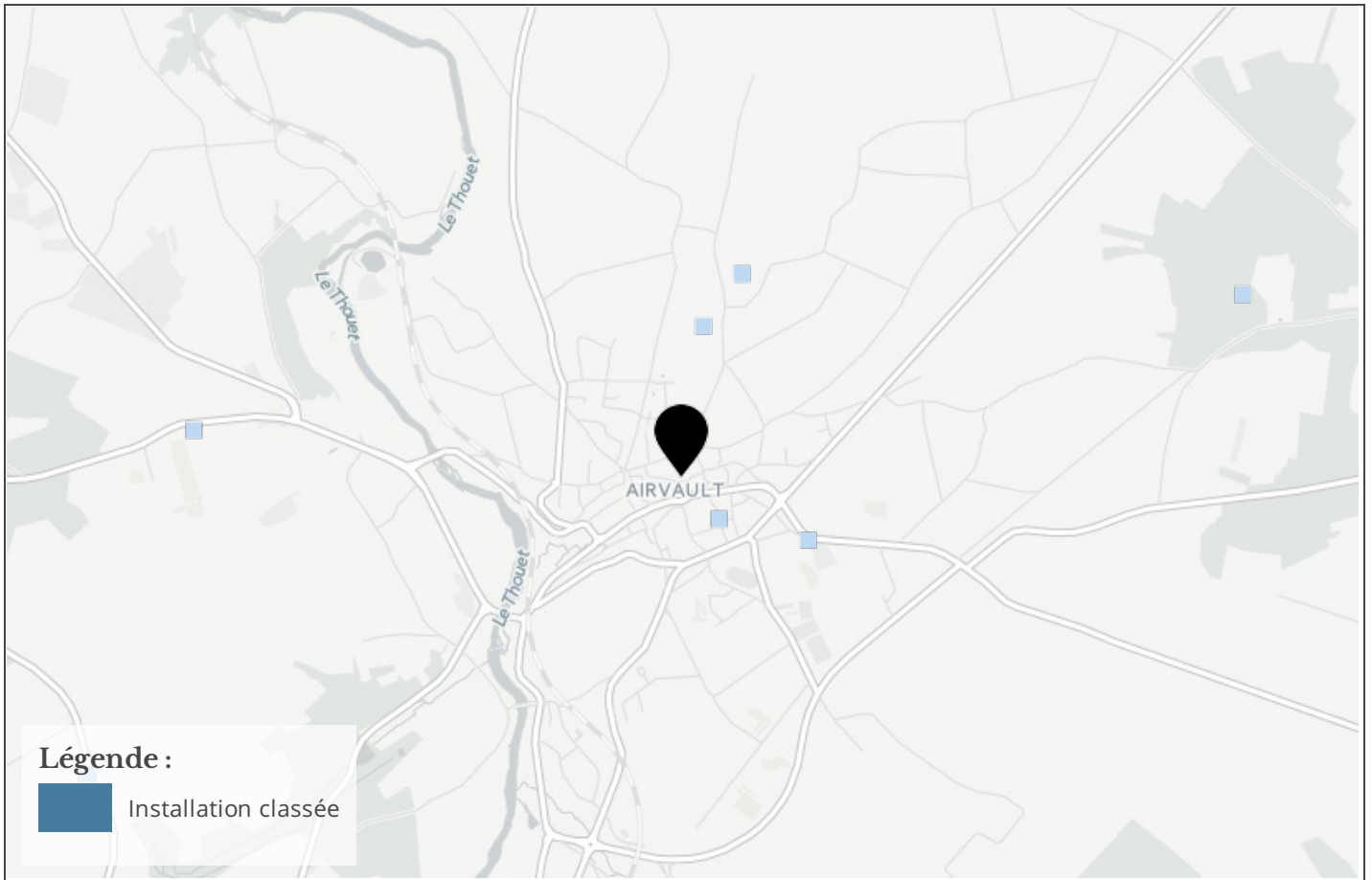
- Niveau 1 (Faible)
- Niveau 2 (Moyen)
- Niveau 3 (Fort)

Cartographie des zones sismiques



Cartographie de pollution des sols





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 12

du 4 avril 2011

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

9 Rue de Brelucan

79600

AIRVAULT

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui ☐ Non ☒ X

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation ☐ **crue torrentielle** ☐ **mouvements de terrain** ☐ **avalanches** ☐
sécheresse ☐ **cyclone** ☐ **remontée de nappe** ☐ **feux de forêt** ☐
séisme ☐ **volcan** ☐ **autres** ☐

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui ☐ Non ☒ X
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui ☐ Non ☒ X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain ☐ **autres** ☐

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique ☐ **effet thermique** ☐ **effet de surpression** ☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé **Oui** ☐ **Non** ☒ X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques **Oui** ☐ **Non** ☒ X
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés **Oui** ☐ **Non** ☐

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5** ☐ **zone 4** ☐ **zone 3** ☒ X **zone 2** ☐ **zone 1** ☐
 forte moyenne modérée faible très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente **Oui** ☐ **Non** ☐

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur	jean	Durand
9. Acquéreur - Locataire	Jeanne	Dupond
10. Lieu / Date	AIRVAULT	17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
POC7902148	dezanneau, station service, 6 rue gendarmerie (de la) airvault (79005)	228 mètres
POC7902149	toitot, station service, 27 rue gendarmerie (de la) airvault (79005)	280 mètres
POC7902147	, station service, place maillebois airvault (79005)	298 mètres
POC7901669	ets roux, station service, 17 rue chaperonnière (de la) airvault (79005)	444 mètres
POC7901211	societe electrique d'airvault, usine airvaudaise d'électricité, lieu dit cyprès (le) airvault (79005)	463 mètres
POC7901665	intermarché, station service intermarché, rue champ croix airvault (79005)	481 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
72.6725	colas centre ouest, airvault 79600	332 mètres
72.5910	socoplan, airvault 79600	467 mètres

Télécharger l'arrêté préfectoral

<http://www.deux-sevres.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Information-des-Acquereurs-et-Locataires>

Préfecture : Deux-Sèvres
en application du IV de l'article

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

AIRVAULT

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/05/1983	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 04/12/1991	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 26/10/1993	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 06/02/1995	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 03/04/1996	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 19/05/1999	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 22/11/2005	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 20/02/2008	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 20/02/2008	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 01/03/2010	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 27/07/2012	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**